



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26010
28 juin 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 26 JUIN 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA BOSNIE-HERZEGOVINE
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une lettre de M. Haris Silajdzic,
Ministre des affaires étrangères de la République de Bosnie-Herzégovine, datée
du 26 juin 1993.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Muhamed SACIRBEY

ANNEXE

Monsieur le Président,

Le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine a examiné, lors de sa session tenue le 26 juin 1993, la situation résultant des négociations de Genève et est unanimement convenu que certaines des options envisagées lors de certaines sessions sont contraires aux principes adoptés à la Conférence de Londres, le 26 août 1992.

Ces principes sont énoncés, entre autres, dans le paragraphe ci-après :

"viii) Le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région est une obligation fondamentale, ainsi que le respect de l'inviolabilité de toutes les frontières conformément à la Charte des Nations Unies, à l'Acte final de la CSCE et à la Charte de Paris. Sont rejetés tous les efforts faits pour acquérir du territoire ou modifier les frontières par la force;".

Le Sommet européen de Copenhague a réaffirmé que les négociations à venir doivent se fonder sur les principes de la Conférence de Londres et, en particulier, sur les principes qui consacrent l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Aussi, le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine attend-il du Comité directeur de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie qu'il établisse à sa réunion une plate-forme pour le règlement de cette question sur la base de ces principes.

Nous osons espérer que vous prendrez toutes les mesures nécessaires à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Sarajevo, le 25 juin 1993

Le Ministre des affaires étrangères

(Signé) Haris SILAJDZIC

Son Excellence
Monsieur Niels Patersen
Président du Conseil des ministres
de la CE

cc. - M. Boutros Boutros-Ghali
Secrétaire général de l'ONU
- Lord D. Owen, Th. Stoltenberg
Coprésidents de la Conférence
internationale sur l'ex-Yougoslavie
